

REVALORISATION

Prestation Interministérielle (PIM) de l'aide à la restauration

FO PREFECTURES SMI vous informe de la revalorisation de la participation de l'État aux frais de restauration

2 mesures seront applicables dès le mois de septembre 2022

- Augmentation de la prestation interministérielle (PIM) de 1.29 € à 1.38€
- Revalorisation de l'indice plafond : IM de 534 au lieu de 480 actuellement

Concrètement : avec le relèvement du plafond de l'indice, un nombre plus important de collègues pourra avoir accès à la prestation. Ce n'est qu'un début, il nous faut poursuivre afin que l'ensemble des collègues puisse y avoir accès.

Depuis le début FO PREF SMI revendique une prestation à la hausse.

Nous rappelons que cette aide à la restauration augmente indirectement le pouvoir d'achat et qu'elle permet aux collègues de pouvoir se restaurer correctement.

L'action sociale est une priorité et nous n'aurons de cesse de veiller à son rehaussement !

Un syndicat toujours à vos côtés !!

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FSMI
FORCE OUVRIÈRE
Fédération de Syndicats de Membres de l'Intérieur



07/07/2022